

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 20/02/14

Dossier complet le 22102114

N° d'enregistrement マロイの気

1. Intitulé du projet

Assainis	sement et aménagem	ent du quartier de l'Argensol sur la commune d'ORANGE				
	2. Ident	illeation du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire				
2.1 Personne	physique	3 of the personnality				
molf		Prénom				
2.2 Personne	morale					
Dénominatio	n ou raison sociale	Communauté de Communes des Deux de Deux				
Nom. prérion	n et qualité de la personne	Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze				
nabilitée à rep	résenter la personne morale	Monsieur Alain MILON				
RCS / SIRET	248 400 23	6 00068 Forme juridique				
	Joignez	à votre demande l'annexe obligatoire n°1				
3. Rubrique((s) applicable(s) du tableau d	des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et mensionnement carrespondant du projet				
N° de rubi	ique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique				
	6°d 7°a	- 3 routes nouvelles d'une longueur inférieure à 3km (100ml +				

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique				
6°d 7°a	 - 3 routes nouvelles d'une longueur inférieure à 3km (100ml + 120ml + 200ml) - 3 ouvrages de franchissement de cours d'eau (Mayre de l'Argensol 12ml + Meyne par Crémades 32ml + Meyne par Courrèges 17ml) 				

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

Restructuration de voiries existantes (couches de roulement, espaces verts, éclairage public, cheminements piétons cycles), achèvement du maillage viaire du quartier (création de trois petites liaisons entre voies existantes afin de supprimer des impasses). Création d'un réseau d'assainissement séparatif, création de bassins écrêteurs de crues, création de bassin de rétention des eaux issues des voiries. L'effet du projet sera positif sur les rejets vers la Meyne et permettra de fluidifier la circulation dans le secteur. Le projet est indépendant d'autres projets portés par ailleurs par l'ASA de la Meyne, tels que la réalisation de bassins écrêteurs de crue en amont de l'emprise du présent projet, ou le projet de dérivation de la Meyne, se situant bien à l'aval du secteur de travaux

4 011	· Annexe	•

D	REAL	PACA		
N° Arrivé le :	Projet	Eléments		
2 0 FLV. 2014 s'applieur donnée vice des par President	de	ФD	Attohumon	Information ce

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du ser

4.2 Objectifs du projet

- Désenclaver le quartier de l'Argensol où subsistent des impasses (non réalisation de toutes les voiries dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Argensol dans les années 80)
- Assurer la continuité des cheminements pour les modes doux de déplacement
- Limiter l'arrivée d'eaux parasites dans la station d'épuration en réalisant un réseau séparatif
- Réaliser des bassins de rétention des eaux pluviales issues des voiries (petits bassins de la Deymarde et de l'avenue des Crémades)
- Profiter des emprises communales disponibles pour créer des zones supplémentaires de rétention d'eau (écrêtement des crues), ce qui ne pourra qu'améliorer la gestion des fortes pluies.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3 1 dans sa phase de réalisation

Le projet se déroulera en 5 phases :

- 1. restructuration de l'avenue de l'Argensol, création du bassin écrêteur de la Deymarde, de l'ER 34a et de l'ouvrage de franchissement de la Mayre de l'Argensol
- 2. restructuration de l'avenue des Courrèges, création du bassin écrêteur de l'Argensol, reprise du canal de Pierrelatte
- 3. restructuration de l'avenue Rodolphe d'Aymard
- 4. Prolongement de l'avenue des Crémades, création de la voie, du giratoire et de l'ouvrage de la franchissement de la Meyne
- 5. Prolongement de l'avenue des Courrèges

Concrètement, les travaux effectués concerneront : le rabotage puis la mise en œuvre des revêtements de voirie ; la reprise de l'éclairage public ; la déviation / protection / mise en place et raccordements des réseaux existants et créés ; a réorganisation du mobilier urbain ; la création d'ouvrages de franchissement de la Meyne et de la Mayre de l'Argensol ; les terrassements nécessaires à la mise en forme :

- des bassins écrêteurs (de l'ordre du mètre)
- des bassins de rétention des eaux de ruissellement des voiries et de l'urbanisation existante
- dans une moindre mesure du canal de Pierrelatte.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Limitation de la quantité d'eaux pluviales acheminées vers la STEP
- Diminution locale des hauteurs d'eau de 5 à 30cm en cas de crue de la Meyne et de ses affluents
- Redistribution des flux de circulation routiers, estimations à l'horizon 2029 deux sens confondus Augmentation locale :
 - route du Parc + 1300 véhicules/jour
 - avenue des Courrèges + 500 véhicules/jour

Diminution:

- avenue Rodolphe d'Aymard 1800 véhicules/jour
- avenue de l'Argensol 800 véhicules/jour
- Continuité des cheminements piétons-cycles
- Amélioration de l'éclairage public et de la signalétique
- Nouvelles capacités de rétention en cas de pluies

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	strative(s) d'autorisation le projet tive de l'Etat compétente en r	a-t-il été ou se matière d'env	e <mark>ra-t-il soumi</mark> Vironnement	s ? devra êtr	re jointe au(x)
- Autorisation loi sur l'eau (L.214-1 e - Avis de l'autorité environnementale	t suivants du Code de l'Environn en date du 07/03/2013 portant s	ement) ur ce projet (e	en tous point	s identique	∍, cf. ANNEXE
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur	e d'autorisation ce formulaire est	rempli			
Etude d'impact dans le cadre d'un ex					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale (assiette)	de l'opération -	préciser les u	ınités de m	esure utilisées
	urs caractéristiques			Valeu	ır
Assiette globale du projet Dimensions des ouvrages (ponts) Voirles nouvelles Bassins écrêteurs Bassins de rétention Voirles restructurées			12ml x	n3 3	nsol)
4.6 Localisation du projet					301 00 000III
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	long°_	_'"	Lat °	_ 1 _ 11
Quartier de l'Argensol Points de départ et d'arrivée multiples cf. ANNEXE 8	Pour les rubriques 5° a), 6° b) el Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	t d). 8°, 10°, 18 Long ° _ Long °	_ ' _ n		_ ' _ h _
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvra	ae existant 2	0	vi	Non x
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o					100
4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au				vi *	Non
		nee pour la mon	OTIL TOTAL		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le			0	uì —	Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensib	ilité er	vironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur	le lieu	de votre projet ?				
- zone urbaine à dominante ı - Zone naturelle pour les esp	résider aces v	ntielle a verts ei	au PLU essentiellement pour les voiries à restructurer et à créer nherbés essentiellement destinés à accueillir les bassins écrêteurs.				
Existe-t-il un cu plusieurs do concernés) réglementant l'o	ccupa cume	nts d'u tion de	urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme ces sols sur le lieu/tracé de votre projet ?				
Si oui. Intitulé et date d'approbation Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet							
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docu	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non				
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	ous mo	ovens utiles, notamment à partir des informations dispenibles sur le set enterest				
		211-111-11					
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		110	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		Non	Lequel/Laquelle ?				

dans une aire de mise e valeur de l'architecture e du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain e paysager?	et e 🗆	x	
dans une zone humide ayant fait l'obje d'une délimitation ?	12/4	x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risque naturels prévisibles ou par ur plan de prévention de risques technologiques ? si oui. est-il prescrit ou approuvé ?	e s s x		PPRi du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu, d'application anticipée
dans un site ou sur des sols pollués?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destine à l'alimentation humaine?		x	
dans un site inscrit ou classé?		×	
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		x	Site le plus proche à 2,5km (formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 réalisé en 2012 dans le cadre de l'autorisation loi sur l'eau)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaine	s de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prèlèvements d'eau ?		x	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Un suivi piézométrique permet d'identifier les fluctuations de la napp dans ce secteur, qui oscille entre 1,00 et 1,30m en dessous du TN. Les bassins seront réalisés dans tous les cas au-dessus des plus hautes eaux connues.
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?			Inconnu à ce jour. Excédentaire par reprise des voiries et création de sections nouvelles mais déficitaire par terrassement léger des bassins écrêteurs.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner aes perturbations, des degradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités ècologiques ?	x		Effets limités tant en phase travaux qu'en phase exploitation au niveau des tronçons de voiries nouvelles et des ouvrages de franchissement des cours d'eau. Le projet se situe en zone urbaine ne comprenant pas de milieu remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des inciderices sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	

environ de voies nouvelles sur terrain naturel ins de rétention et les bassins écrêteurs seront réalisés sur ces verts enherbés non utilisés à ce jour.		×	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	
	х		Est-il concerné par des risques technologiques ?	
e Prévention des Risques inondation	3	x	Est-il concerné par des risques naturels ?	Risques et nuisances
	K.		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	
le bruit réalisée en 2009 par Egis Mobilité a mis en évidence, à l'horizon 2029 d'1dB sur l'av. Rodolphe d'Aymard de 0,3dB sur l'av. de l'Argensol de 0,4dB sur l'av. des Courrèges d'un trafic local sur l'ex impasse de l'Argensol < 1000 véhicules/jour donc ur et <55dB la nuit 62dB attendus sur l'av. des Crémades, diminués par un revêtement routier diminution de 3dB) et/ou diminution de la vitesse par aménagements ou on	1	X	Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des nuisances sonores ?	Commodités de voisinage
]		Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?	
e des vibrations en phase travaux puis très légèrement par n du trafic en phase exploitation, comme à ce jour.]	x	Engendre-t-il des vibrations? Est-il concerné par des vibrations?	
de bruit réalisée en 2009 par Egis Mobilité a mid'1dB sur l'av. Rodolphe d'Aymard de 0,3dB sur l'av. de l'Argensol de 0,4dB sur l'av. des Courrèges d'un trafic local sur l'ex impasse de l'Argensol ret <55dB la nuit 62dB attendus sur l'av. des Crémades, diminutidiminution de 3dB) et/ou diminution de la vites on		x x	Engendre-t-il des risques sanitaires? Est-il concerné par des risques sanitaires? Est-il source de bruit? Est-il concerné par des nuisances sonores? Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives? Est-il concerné par des nuisances olfactives? Est-il concerné par des nuisances olfactives? Engendre-t-il des vibrations?	et nuisances Commodités de

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lurnineuses ?	X		Emissions lumineuses: - par le biais du trafic routier redistribué - par modification de l'éclairage public au droit des voies existantes - par mise en place d'éclairage public au droit des sections nouvelles Mesures compensatoires envisagées: mise en place d'un système bi-puissance (économie d'énergie la nuit)
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	Baisse légère des émissions de polluants liée à la réorganisation des flux de circulation et à la fluidification du trafic, malgré une augmentation de ce dernier.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x		Rejets hydrauliques calibrés dans la Meyne depuis les bassins de rétention et les bassins écrêteurs de crue créés (ce rejet existe à l'heure actuel mais n'est pas calibré)
	Erigendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		x	Rejets de polluants liés au lessivage des plates formes atténués par la réalisation de noues, des ouvrages de rétention.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimaine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	Rapport de diagnostic archéologique réalisé le 06/09/2012 ayant fait l'objet d'un avis de la DRAC en date du 10/10/2012 : aucune prescription archéologique
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture urbanisme / aménagements) ?	X		Impact modéré des nouvelles liaisons uniquement sur leur emprise propre

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Out Non Si oui, décrivez lesquelles
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, decrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.
Au regard du formulaire rempli. estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émi un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.

8.1 Annexes obligatoires

L	Objet	
1	L'annexe ri ^e l intituiée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	×
2	Un plan de situation au 1,725 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum. 2 protographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de sliver le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubiliques 5° a), 6° b) et aj, 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé au une enveloppe de tracé;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d). 8°, 10°, 18°, 28° a) et b). 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessoire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinarits ainsi que les canaux, plans d'éau et cours d'éau.	×

8.2 Autres annexes volonlairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiauant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parities auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 6 : Notice explicative - Historique du projet (partie 4.1.)
ANNEXE 7 : Avis de la DREAL sur l'étude d'impact (partie 4.4.1.)
ANNEXE 8 : Plan des sections de voies nouvelles (partie 4.6.)

ANNEXE 9 : Liste des travaux faisant l'objet d'un dossier loi sur l'eau (partie 7)

9. Beigietziererent er alegentliegen

le certifie sur l'honriour	l'exactifude des renseignements ci-dessus	×
----------------------------	---	---

Pascale SINARD START

Fait a

ORANGE

10. 27-02-2014

Signature

Diechice de la Recomposition Uxhime